

**CHUT, NE LE DITES A PERSONNE... HS « GRRRR »  
OU PRESQUE !**

— nov. 2020

**L'analyse de l'un de nos camarades sur  
les propositions issues du Grenelle !**

*"En 2021, le ministère dispose d'une enveloppe de 400 M€ pour revaloriser la rémunération des personnels de l'éducation nationale et accompagner ainsi la transformation des métiers de l'éducation."*

> Donc ce n'est pas une revalorisation mais des sous en contrepartie de nouvelles tâches qui vont nous tomber dessus dans les prochains mois ?

*"Environ la moitié de cette enveloppe sera utilisée pour attribuer une prime d'attractivité aux enseignants en début de carrière (...)"*

> Donc ce n'est pas une revalorisation mais une prime. Ce qui signifie qu'elle peut s'arrêter à tout moment, qu'elle n'est pas prise en compte dans le calcul des retraites...

*"(...) durant les 15 premières années de carrière pour les personnels titulaires et sera dégressive en fonction de l'ancienneté."*

> Là ça m'a demandé un moment pour comprendre. Ils sont habiles car la baisse de la prime se fait en même temps que le changement d'échelon. Sur le papier ton salaire augmente mais pas autant qu'il aurait augmenté si tu avais eu une véritable revalorisation. (En gros : prime de 100€ net pour l'échelon 2. Salaire net de l'échelon 2 actuellement : 1 677 € (source snuipp). Salaire net de l'échelon 2 au 1er mai 2021 : 1777€). Prime de 89€ net pour l'échelon 3. Salaire net de l'échelon 3 actuellement : 1 698 €. Salaire net de l'échelon 3 au 1er mai 2021 : 1787€). On constate donc une augmentation de 10€ net entre l'échelon 2 et l'échelon 3 à partir du 1er mai 2021 alors qu'actuellement l'augmentation était de 21€ net.

Blanquer vient donc d'inventer la prime qui ralentit l'avancement.



*Un contractuel en début de carrière gagnera 54 € nets de plus chaque mois."*

>Tiens il a pensé aux contractuel-les précaires. Ah bah oui, il aime bien ça Blanquer les contractuel-les... Pourquoi moitié moins de prime par contre ?

*"Une prime d'équipement informatique sera versée dès le mois de janvier 2021. D'un montant unique de 150 € nets, elle sera versée chaque année aux enseignants et psychologues de l'éducation nationale"*

>Je reste mitigé sur la question de cette prime. Les primes c'est généralement de la merde. Mais pour le coup l'objectif de celle-ci étant de permettre aux enseignant-es de s'équiper en matériel informatique, si cette prime se maintenait dans le temps elle pourrait remplir son rôle. Cela permet aux enseignant-es de changer d'ordinateur tous les 3 - 4 ans ce qui pour la plupart des enseignant-es est plus que suffisant. Sauf que pour ça il aurait fallu que la première année on nous verse une plus grosse prime exceptionnelle d'équipement informatique nous permettant d'acheter du matériel car là cela revient à dire bon ceux qui n'ont pas d'ordinateur, économisez votre prime et en janvier 2024 c'est bon vous pourrez vous en acheter. Ensuite compte tenu du faible niveau de nos salaires particulièrement en début de carrière

cette prime va juste venir amortir d'autres dépenses liées à notre métier. On notera au passage que les CPE et Profs Doc qui faisaient partie des primes de revalorisation jusque là, par contre hop sur la prime informatique on dirait bien qu'ils et elles ont disparu.

*"La prime sera identique, que l'on soit stagiaire, titulaire, contractuel, à temps plein ou à temps partiel."*

>Non mais ils sont tellement radins qu'ils se sentent obligés de préciser que quand on est à mi-temps on ne travaille pas avec un demi-ordinateur...

*"Le taux de promotion à la hors classe des enseignants sera porté de 17 à 18% en 2021. Cette mesure permettra chaque année à 1700 personnels de plus de passer à la hors classe."*

>1700 promu-es en plus tout corps confondus sur tout le territoire national c'est en fait que dalle.

*"Enfin 45 M€ seront réservés au sein des 400 M€ pour financer des mesures catégorielles pour les personnels de l'éducation nationale dans le cadre de l'agenda social ministériel."*

>Revalo de l'indemnité de direction : en contrepartie missions supplémentaires (voir juste après).

*"De nombreuses mesures pour alléger et simplifier les tâches confiées aux directeurs ont été annoncées : tous les directeurs auront au moins deux jours de formation par an ; les groupes de directeurs sont désormais réunis dans les départements ; et les directeurs sont désormais responsables de la gestion de 108 heures, dans le respect du cadre réglementaire existant."*

>Alors déjà on peut se demander ce que ça vient foutre dans un mail qui s'intitule "lettre d'information spéciale revalorisation"... Ensuite c'est le seul moment du mail où il n'y a pas de texte en gras, en gros c'est la petite ligne du contrat, celle qu'on aimerait bien que personne ne lise. Enfin, "des mesures pour alléger les tâches des directeurs ont été annoncées" : cool ça! Ouais "les directeurs auront au moins deux jours de formation par an" : donc en gros t'es dirlo t'as déjà pas le temps de faire ton taf bah on t'envoie perdre ton temps en

formation pour que t'aies encore moins le temps de faire ton taf! "Les groupes de directeurs sont désormais réunis dans les départements" : Super, à défaut d'avoir une vraie remise en question de la pénibilité de ton métier, on te propose un groupe de parole! Et la cerise sur le gâteau "Et les directeurs sont désormais responsables de la gestion des 108 heures, dans le respect du cadre réglementaire existant" : ahahaha alors là c'est magique en gros t'es responsable de rien du tout puisque tout est déjà cadré par la loi, tu as juste le droit de faire appliquer les textes. Attends mais c'est le boulot du supérieur hiérarchique ça en fait ? Allez comme si t'avais pas assez de taf, tu récupères une mission de l'IEN. Merci qui ? Merci Jean Michel!

*« la sanctuarisation des décharges des écoles de 1 à 3 classes. - L'équivalent de 600 ETP de décharges supplémentaires sera créé dans le cadre du budget 2021, soit quasiment le tiers des postes créés cette année dans le premier degré. - Au total, ce sont l'équivalent de 1500 emplois supplémentaires qui seront disponibles pour donner du temps aux directeurs leur permettant d'exercer leurs missions. »*

> Mince alors qu'on aurait pu réfléchir à soulager les directions d'une partie de leurs tâches administratives chronophages. Bah non on préfère augmenter le temps de décharge. Et là j'ai un doute : il est en train de dire que 1500 postes sont créés dans le premier degré en 2021 ? Pour rappel c'était 4211 en 2017, 3680 en 2018, 2325 en 2019 et 1248 en 2020.

*« L'octroi de ce temps supplémentaire doit être articulé avec la clarification des missions : les travaux vont donc être poursuivis dans le cadre de l'agenda social. »*

> Et avec ceci je vous remets un peu de statut de supérieur hiérarchique ? Rappelons que la grande majorité des enseignant-es du premier degré sont opposés à l'idée que les directeur-rices d'école deviennent des supérieurs hiérarchiques.

**A vos stylos ! A vos claviers !**

*Si vous aussi vous vivez des aventures extraordinaires, si vous voulez faire part d'un coup de gueule, d'un témoignage, d'une info ou proposer un dessin, écrivez à : [sudeduc14@free.fr](mailto:sudeduc14@free.fr)*